



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement, Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

Aux destinataires de la consultation
selon liste annexée

Direction du développement territorial, des
infrastructures, de la mobilité et de l'environnement
DIME
Direktion für Raumentwicklung, Infrastruktur,
Mobilität und Umwelt RIMU

Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

www.fr.ch/dime

Réf: MA/

T direct: + 41 26 305 36 38

Courriel: medine.asani@fr.ch

Fribourg, le

Projet d'ordonnance modifiant le règlement du 1^{er} décembre 2009 d'exécution de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (Taxe sur la plus-value et objets soumis à l'obligation de permis) – Procédure de consultation

Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 6 juillet 2023, le Conseil d'Etat a autorisé la mise en consultation du projet d'ordonnance modifiant le règlement du 1^{er} décembre 2009 d'exécution de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions. Ce projet consiste d'une part, à adapter le ReLATEC à la suite de l'adoption de la modification du 15 décembre 2022 de la LATEC concernant la taxe sur la plus-value (entrée en vigueur fixée au 1^{er} octobre 2023), d'autre part, à introduire un assouplissement des dispositions relatives à l'obligation et la dispense de permis.

Nous vous invitons à prendre connaissance des documents annexés, que vous trouverez également sur le site internet de la Chancellerie d'Etat www.fr.ch/consultations, et à nous soumettre votre prise de position à ce sujet. Celle-ci doit nous parvenir d'ici le **29 septembre 2023** sous forme électronique à l'adresse dime@fr.ch.

Pour tout complément d'information, nous vous prions de vous adresser à M. Patrick Ramuz, Chef de service adjoint (patrick.ramuz@fr.ch, 026 305 36 11).

En vous remerciant de l'intérêt que vous porterez à cette consultation, nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, à l'expression de nos sentiments distingués.

Jean-François Steiert
Conseiller d'Etat, Directeur

Annexes

—

Projet d'ordonnance
Rapport explicatif
Liste des destinataires